

## Chronique de documentation

G. P.

Volume 20, numéro 1, 1952

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103227ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103227ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

P., G. (1952). Compte rendu de [Chronique de documentation]. *Assurances*, 20(1), 29–38. <https://doi.org/10.7202/1103227ar>

# Chronique de documentation

par  
G. P.

L'enseignement des assurances, l'initiative privée et l'Etat, commentaires en marge de quelques publications récentes.

29



## I. — The Insurance Institute of Montreal, Insurance Course.

I — General Branch; II — Casualty Branch, part II;  
III — Inland Marine Branch, parts II and III.

Nous avons dit ailleurs le bien que nous pensons des initiatives prises par l'*Insurance Institute of Montréal* dans le domaine de l'enseignement des assurances dans la province de Québec. Graduellement, l'Institut complète sa série de manuels. Nous nous en réjouissons, car elle met ainsi à la disposition de tous ceux qui veulent avoir la clef de leur métier, des connaissances précises sur la théorie et la pratique des assurances au Canada. Pour qu'on juge, voici 1° — la table des matières du volume de « Casualty Insurance » et 2° — l'analyse des sujets traités dans la partie consacrée à l'assurance de responsabilité civile:

	Page
<i>Law of Negligence, Civil Code and Common Law</i> ... ..	1
<i>Public Liability Insurance</i> ... ..	31
<i>Employer's Liability and Workmen's Compensation Insurance</i> ... ..	69
<i>Automobile Insurance</i> ... ..	78
<i>Plate Glass and Burglary Insurance</i> ... ..	151

*Public Liability Insurance*

30

**SUMMARY** — *What is Liability Insurance? Its Origin and History; The Need for Liability Insurance; The Policy; Limits of Liability; Policy Period; Methods of Rating; Additional Interests; Premises, Property or Operations; Product; Contractual; Owners' and Contractors' Protective; Comprehensive; Personal; Farmers'; Storekeepers'; Malpractice; Employers' Liability; Voluntary Compensation; Workmen's Compensation; Claims.*

Chaque étude s'accompagne d'une bibliographie recommandée aux étudiants et au lecteur.

Si tout cela est fortement orienté vers la pratique américaine et anglaise, les manuels de l'Institut indiquent dans l'ensemble, la manière de procéder dans la province de Québec. Et il faut qu'il en soit ainsi, puisque dans notre province il y a des dispositions juridiques souvent différentes des autres provinces où le droit commun est à la base de tout. A cause de cela, nous aurions souhaité qu'on ait souligné dans la partie juridique, des ouvrages comme celui de Me André Nadeau, lequel, à notre avis, devrait être à la base de toute étude de la responsabilité civile dans notre province.

**11. — The First Fifty**, by Raymond D. Parker. A half century of the Insurance Society of New York, 1901-1951.

Dans un gratte-ciel de New-York, au 12<sup>e</sup> étage, loge la Société, qui groupe maintenant quelque trois mille élèves, un personnel permanent assez important, dont trois bibliothécaires, et qui dispose de salles de cours et d'une bibliothèque de 60,000 volumes. En me montrant tout cela, le secrétaire me fait part de ses projets: un enseignement post-scolaire en collaboration avec Columbia University, un gratte-ciel de 5 millions de dollars, destiné à loger la clientèle grandissante de l'Institut, des initiatives nouvelles; bref un essor qui nous

laisse rêveur. Et tout cela en grande partie aux frais des assureurs mêmes. Qu'on est loin des locaux de l'*Insurance Institute de Montréal*, de ses moyens restreints que lui fournissent ses membres encore non entièrement convaincus de la nécessité de souscrire généreusement. A New-York, « *The sky is the limit* » naturellement. Et comme on est entouré d'immeubles de cinquante ou soixante étages, comme certains assureurs ont un personnel de vingt mille employés et comme leurs affaires se chiffrent par milliards de dollars, on est vite convaincu que l'*Insurance Society* sera bientôt ce que son secrétaire imagine devant nous.

31

En bref, voici ce qu'est la publication de l'*Insurance Society of New-York*.

« *The purpose of this book is to tell the story of the Insurance Society of New York, Inc. — to recount something of its history and of those identified with its growth and accomplishments. More particularly, we present the Library and the School of Insurance and their contributions to the insurance world, by showing the scope of the educational programs which have developed manpower to the greater credit of the profession.*

« *The first fifty years have proved their value and have demonstrated the need for the expansion of its present inadequate facilities. To give opportunity to ambitious men for comprehensive knowledge and understanding of the business was the purpose of the founders and continues to be the inherent responsibility of the industry.* »

Résultat des efforts réunis d'hommes qui avaient foi en la valeur de l'instruction dans le domaine de l'assurance, voilà ce qu'est cette école mise à la disposition des jeunes et des moins jeunes chez nos voisins. École de premier degré, dira-t-on. Peut-être, mais combien vivante et qui permet à ceux qui veulent travailler, de bénéficier des connaissances

et du dévouement de deux cents techniciens choisis parmi les plus connus.

**Business Interruption Insurance — Use and Occupancy Insurance**, by George S. Jones.

32

Ce cours est un des meilleurs exemples des travaux qui sont présentés à l'Insurance Society of New York. Il est en deux parties: l'une donnant une étude précise des textes et de la jurisprudence en matière d'assurance contre la perte des profits et l'autre contenant une étude de cas précis, suivant la méthode américaine d'enseignement. On y trouve un excellent exemple de cette méthode, qui consiste à illustrer la théorie par des « cas », c'est-à-dire des exemples élaborés fournis par la pratique. Cette manière de procéder est intéressante lorsqu'on tire des faits un enseignement suffisamment précis et généralisé pour donner à l'élève une base de raisonnement et de travail, qui lui servira dans la pratique.

En me remettant son texte, le professeur me signalait les méthodes de travail de sa maison d'expertise. Il y a deux ans, je crois, celle-ci eut à prendre part au règlement de milliers de sinistres causés par l'ouragan dans l'ouest et dans le centre ouest des Etats-Unis. En quelques jours, grâce à un recrutement rapide, on réunit deux cent cinquante personnes qu'on expédia sur les lieux, après leur avoir donné un entraînement intensif pendant quelque temps. Bourrage de crane, dira-t-on. Evidemment, on ne prétendit pas en faire des experts en tous règlements, mais avec cette rapidité d'action qui est la caractéristique de nos voisins, on eut en peu de temps le personnel voulu pour faire face à une situation d'urgence. Dans un pays où tout est énorme, on doit agir vite, même si on fait des erreurs. Ce qu'il faut, c'est un résultat rapide à quelque prix que ce soit. Même si le déchet et le gaspillage sont grands, le nombre est tel que l'efficacité reste

suffisante si le résultat est obtenu dans la période fixée. Cette conception de travail répugne à un Européen, mais en Amérique où le facteur temps est primordial elle paraît normale à des gens qui n'ont pas à tenir compte du facteur coût. « *Money is no object* », disent nos voisins. On le constate à New-York, où tout est énorme, ou tout coûte très cher et où rien n'est fait à l'échelle ordinaire.

Collection III. — **L'assurance, théorie, pratique, comptabilité.** 33  
de l'Ecole Nationale d'assurances. En vente à l'Argus,  
2, rue de Châteaudun, Paris IXe.

Ouvrage en trois volumes, qui est l'œuvre d'un comité de professeurs à l'Ecole Nationale d'Assurances. C'est, je pense, une des premières initiatives de l'Ecole, créée par le gouvernement français, il y a quelques années presque en même temps qu'il nationalisait les plus importantes sociétés d'assurances françaises.

Voici comment le directeur général de l'Ecole Nationale d'Assurances, M. René Rul, présente l'ouvrage :

*« La littérature pourtant si riche de l'Assurance ne possédait aucun ouvrage de base à la fois suffisamment complet et simple pour permettre aux jeunes employés de connaître leur métier et de se perfectionner. »*

*« Ce vide vient d'être comblé sur l'initiative de M. Robert Riffet, directeur du Cycle Élémentaire, grâce au dévouement d'un groupe de professeurs du Cycle Élémentaire de l'Ecole Nationale d'Assurances. L'ouvrage qu'ils vous présentent est le fruit de leurs connaissances professionnelles et de l'expérience qu'ils ont acquise au cours de trois années d'enseignement. »*

*« Les jeunes employés auront maintenant à leur disposition un ouvrage fondamental; et même s'ils exercent leur profession en province, là où il n'y a pas d'enseignement oral »*

*de l'Assurance, ils pourront facilement s'instruire et se perfectionner.*

*« Je suis persuadé qu'on s'étonnera bientôt du nombre d'employés qui veulent apprendre, surtout, si, comme dans les Banques et déjà dans un grand nombre de Sociétés d'Assurances, les directeurs ne ménagent pas leurs encouragements.*

**34** *« Notre siècle est celui de la technique et surtout de la polytechnique. Il faut des gens connaissant bien leur métier mais sachant aussi, surtout à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie, connaître, au moins comprendre, les techniques voisines. Il faut des gens connaissant l'utilisation exacte de leur emploi, dans l'entreprise, dans la profession, dans le pays et dans le monde. Chacun doit vivre le rôle qu'il joue pour prendre conscience de ses propres responsabilités. Quand il y aura de bons employés on pourra pratiquer une rationalisation étendue, développer à fond l'Assurance; ce sera un grand service pour le pays et ce sera aussi la prospérité pour tous ceux, du plus humble au Directeur, qui travaillent dans l'Assurance ».*

En somme, à des problèmes semblables aux nôtres on a apporté une même solution grâce à la collaboration des techniciens. Là où le mouvement a un aspect différent, c'est quand les pouvoirs publics prennent l'initiative de réaliser un enseignement et de mettre à sa disposition des textes, dûs à la coopération de fonctionnaires de l'État et de spécialistes fournis par les sociétés d'assurances elles-mêmes. Nous devons remercier chaleureusement, écrit M. Rul, tous ceux qui ont participé au travail. Le principal artisan en est M. Henri Laleuf, administrateur civil à la Direction des Assurances, qui a non seulement rédigé une grande partie de l'ouvrage, mais qui a en outre assuré la composition, la mise en page, l'homogénéisation des textes avec la collaboration de M. Sonnet, éga-

lement administrateur civil à la Direction des Assurances. Les autres auteurs à remercier sont Messieurs:

Pichon, Chef adjoint du Contentieux à la Compagnie « La Préservatrice »;

Rivière, Chef adjoint au bureau d'Organisation à la Compagnie « L'Union », ancien élève du Cycle Normal;

Courcelle, Sous-chef de service à la Compagnie « L'Abeille »;

Perdrielle, Inspecteur administratif à la Compagnie « La Nationale Incendie », ancien élève du Cycle Normal;

Monbeig, Chef adjoint à la Compagnie « L'Abeille Accidents »;

Simon, Sous-chef à la Compagnie des « Assurances Générales Vie », ancien élève du Cycle Normal;

Guastalla, Chef de Contentieux Accidents du « Groupe Leseleuc »;

Le Gloannec, Chef de service adjoint à la Compagnie « L'Union I.A.R.D. ».

« Nous devons enfin une certaine gratitude aux éditeurs: L'Argus, l'Assurance Française et l'Avenir des Assurances qui n'ont pas hésité à prendre en charge le risque de cet ouvrage, en le vendant cependant au plus juste prix. Et M. Rul ajoute:

« L'École Nationale d'Assurances joue pleinement son rôle en instruisant, en facilitant par tous les moyens la formation et le perfectionnement professionnels, en encourageant la recherche scientifique ».



Nous attirons respectueusement l'attention de notre surintendant des Assurances sur les initiatives du gouvernement français. Notre surintendant a les moyens financiers de venir en aide à ceux qui cherchent à élever le niveau du praticien de l'assurance dans la province de Québec, que ce soit

36

l'Insurance Institute of Montreal, l'Association des Courtiers d'Assurances, l'École des Hautes Etudes Commerciales, les Chambres de Commerce ou les autres organismes qui organisent des journées d'études. Il en a le moyen puisque, chaque année, son service verse au Trésor des sommes considérables, qui restent inemployées. Il lui suffirait de vouloir faire le nécessaire et immédiatement on assisterait dans notre province à un progrès de l'enseignement, qui serait à l'éloge de son esprit d'initiative et de sa compréhension des problèmes de l'assurance. A notre avis, il pourrait ne pas être qu'un simple contrôleur des opérations. Il pourrait contribuer à élever le niveau de formation de ceux qui les traitent. Et par là, il ferait œuvre utile, très utile même et qui assurerait la pérennité de son influence. Si nous nous permettons de le mettre en cause ici, c'est en pensant à l'œuvre plus qu'à l'homme et en imaginant ce que celui-ci pourrait faire s'il le voulait. Depuis son arrivée à Québec, il a réalisé certaines choses dans d'autres domaines. Dans l'enseignement, il reste un vaste champ d'action, où il pourrait intervenir non pas directement puisque ce n'est pas son affaire, mais en fournissant à ceux qui sont prêts à agir les moyens financiers et l'autorité nécessaires.

**Report of the Superintendent of Insurance for Canada, for the year ended December 31, 1949 — Volume 1. Insurance Companies other than Life.**

On parle peu généralement du rapport du surintendant des Assurances. Et, cependant, c'est un livre de base pour celui qui veut étudier l'assurance au Canada. Masse touffue de chiffres, de tableaux d'ensemble, de résultats individuels, où une excellente table des matières permet de se retrouver; masse aride de statistiques, accumulation de données sans liens apparents, qui effraient celui qui les abordent sans préparation, mais source remarquable de documentation pour

celui qui veut savoir où va et d'où vient l'assurance au Canada, qui la dirige et comment.

Je voudrais ici signaler, en particulier, la chronique de jurisprudence où sont réunis et analysés, les jugements rendus par les tribunaux canadiens en 1949 dans les diverses catégories d'assurances autres que vie: incendie, accident, automobile, cautionnement, vol, etc. Il y a là une source de renseignements à laquelle pourraient puiser tous ceux qu'intéressent les solutions données par les tribunaux à leurs problèmes de tous les jours. Mentionnons aussi une rapide revue de la législation provinciale et fédérale en matière d'assurances.

37

Quand on s'arrête un moment devant ce rapport, on se rend compte de l'importance du contrôle exercé par l'Etat dans le domaine des assurances. Avec l'étude de ses rouages, on aperçoit la précision de ses méthodes. On voit ainsi l'organisme que le législateur a créé et la manière efficace dont il fonctionne. L'assureur est un peu traité en mineur incapable de se conduire seul, peut-on penser, ou encore, en majeur prodigue ou imprudent. Se rendant compte que l'assureur est en quelque sorte un fiduciaire, le législateur a tenté de mettre ses affaires et celles de ses clients à l'abri. L'industriel et le commerçant sont libres de se ruiner, s'ils sont incapables, imprudents, maladroits. L'assureur ne peut pas se permettre de mettre en danger les fonds qu'on lui a confiés. C'est à protéger ceux-ci que le législateur s'est employé. De son côté, le surintendant suit de très près l'évolution de chaque assureur et l'application qu'il fait de la loi. Et c'est ainsi que chaque année, il nous apporte un résumé de ses dossiers en un volumineux rapport.

**Histoire de l'agriculture au Canada français**, par Firmin Létourneau, agronome et professeur à l'Institut agricole d'Oka et à l'Université de Montréal. Chez l'auteur, à Oka, P.Q.

38

Quand monsieur Létourneau écrit dans son avant-propos, « L'agriculture et la tradition terrienne ont été les facteurs primordiaux de notre survivance nationale », il a raison. L'agriculture a, en effet, joué au Canada français un rôle extrêmement important. Elle a permis au groupe français de se reconstituer après la conquête, de s'arc-bouter, de tenir. Il est probable que si la société d'alors avait été citadine, au lieu d'être rurale en très grande partie, le fait français aurait cessé d'exister depuis longtemps en Amérique. Actuellement, l'importance relative des groupes ruraux et citadins est renversée, mais l'élément français est organisé. Il a ses écoles, ses universités, ses traditions, ses cadres. Pendant deux siècles, la source de toute vie économique aussi bien qu'ethnique était bien la terre au Canada français. Ce sont les vicissitudes et l'évolution du milieu que trace monsieur Létourneau. Il a pour cela la préparation et les connaissances nécessaires. Agronome et professeur, il sait quels sont les problèmes du sol et comment on a évolué au Canada vers une agriculture raisonnée qui supplée aux faiblesses de la terre et à la rigueur du climat par des méthodes rationnelles et un outillage adapté à des besoins nouveaux. Ce sont les étapes de cet essor qu'il expose dans son livre.

Il conclut en reprenant un mot de Raoul Blanchard: « L'avenir de l'agriculture est entre les mains de l'agronomie et des cultivateurs, des agronomes, par la théorie, des agriculteurs, par la pratique. »